

Des élus contre une vente de terrain à Briec

Après **Martine Petit**, Daniel le Bigot, conseiller municipal et communautaire écologiste, vient, à son tour, d'adresser un courrier à du président de QBO Ludovic Jolivet à propos de la délibération permettant la vente de 6 ha afin d'installer une plateforme logistique à Briec. Il s'estime « floué » par le vote du conseil communautaire du 6 février. Brigitte Le Cam, Piero Rainero, et Gilbert Gramoullé se joignent à sa demande.

Daniel le Bigot considère que « le vote de cette délibération a été acquis dans des conditions anormales ». « Le texte ne comportait aucune précision concernant l'objet même de cette vente. Il y était dit : vente d'un terrain de 6,6 ha à la société Vectura, pour la somme de 1,20 M€ en vue d'y installer une plateforme logistique. La délibération ne faisait en aucun cas référence à l'usage de cette plateforme. Il serait maintenant question d'une installation du groupe Amazon. Encore aurait-il fallu que les conseillers communautaires soient informés des activités liées à cette vente. La société Vectura faisant en fait écran par rapport à l'activité de la société qui exploitera le site », écrit-il.

Il demande au président de la communauté d'agglomération ne pas procéder à cette vente, « dans l'attente d'un véritable débat au conseil communautaire, et dans la mesure où cette délibération ne constitue pas un acte de vente mais une simple autorisation à le faire ». Il déposera, lors du prochain conseil, un vœu demandant l'annulation de cette délibération du 6 février 2020.